PROVINCE DE LIEGE.
ARRONDISSEMENT DE LIEGE.
COMMUNE DE
4460 GRACE-HOLLOGNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 02 JUILLET 2026

013446000005981

PRESENTS :
M. Gianni FERRANTE, Conseiller - Président ;
M. Maurice MOTTARD, Bourgmestre ;
Mme Angela QUARANTA, Mme Sandra BELHOCINE, M. Geoffrey CIMINO, ~~Mme Annie CROMMELYNCK~~, M. Sébastien BLAVIER, Échevins ;
Mme Vinciane PIRMOLIN, ~~M. Daniel GIELEN~~, ~~Mme Viviane HENDRICKX~~, Mme Sara CLABECK, ~~Mme Morena MORGANTE~~, M. Giuseppe CASSARO, M. Gianni TABBONE, ~~M. Fabrice GOFFREDO~~, Mme Béatrice VAN DE VELDE, M. Maxim ROSSOUX, M. Francesco ARCADIPANE, Mme Mélissa MELARD, M. Cédric VAN VLEM, Mme Caroline WATHELET, M. Christian COONEN, M. Francis N'GOMA KIMBATSA, M. Théo JACQUE, Mme Albina MARCHETTI, Mme Joëlle APPELTANTS, Mme Françoise PEREZ SERRANO, Conseillers ;
M. Michel VANGENECHTEN, Directeur général f.f. - Secrétaire .

OBJET : MODIFICATION DE VOIRIES (AU SENS DU DECRET DU 06 FEVRIER 2014 RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE) RELATIVE A LA SUPPRESSION D'UN TRONÇON DE VOIRIE ET A LA CREATION DE DEUX TRONÇONS DE VOIRIE EN CUL-DE-SAC, EN CE COMPRIS LA CREATION DE NOUVELLES ZONES DE REBROUSSEMENT, DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DES DALLES DE STATIONNEMENT AU NORD DE L'AEROPORT DE LIEGE, RUE DU 3EME WING TACTIQUE. (REF : STC-VOI/20260702-3100)

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu le Code du Développement Territorial ;
Vu le décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale et, notamment, ses articles 15 à 17 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 29 octobre 2012 relative à la mise en oeuvre des zones d'activités économiques Nord et Sud de l'Aéroport de Bierset, à l'ouverture de nouvelles voiries et à l'approbation des plans réalisés à cet effet, dans le cadre des dossiers urbanistiques introduites par la S.A. Société Wallonne des Aéroports (SOWAER) ;

Vu, avec son annexe, le courrier du 30 octobre 2025 par lequel la SOWAER S.A., Namur Office Park, Avenue des Dessus-de-Lives, 8 à 5101 Namur, lui transmet le dossier relatif à une demande de modification de voirie située rue du 3ème Wing Tactique, en l'entité, conformément aux dispositions du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale ;

Considérant que le dossier porte sur la suppression d'un tronçon de voirie et la création de deux tronçons de voirie en cul-de-sac, en ce compris la création de nouvelles zones de rebroussement, dans le cadre du projet d'extension des dalles de stationnement au Nord de l'Aéroport de Liège ; qu'il est nécessaire afin de permettre le développement des infrastructures aéroportuaires, créer des accès directs à la future extension de la dalle Nord et aménager des zones de retournement permettant de canaliser le trafic s'étant engagé par erreur dans ces voiries ;

Considérant que les objectifs visent à améliorer la sécurité des usagers, adapter les infrastructures aux besoins actuels et futurs et garantir une organisation cohérente entre le domaine public et le domaine privé ;

Considérant que ce projet implique la modification de voiries communales et comprend notamment :

- un schéma général du réseau des voiries dans lequel s'inscrit la demande ;
- une justification de la demande eu égard aux compétences dévolues à la commune en matière de propreté, de salubrité, de sûreté, de tranquillité, de convivialité et de commodité du passage dans les espaces publics ;
- un plan de délimitation ;

Considérant que le dossier a fait l'objet d'une enquête publique de rigueur, endéans la période du 13 mars au 24 avril 2026, et ce, conformément aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ; que cette enquête n'a suscité aucune réclamation ; qu'il convient de statuer sur cette demande, conformément à l'article 15 dudit décret voirie ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er : de marquer son accord sur la demande de modification de voirie introduite le 30 octobre 2025 par la SOWAER S.A., Namur Office Park, Avenue des Dessus-de-Lives, 8 à 5101 Namur, portant sur la suppression d'un tronçon de voirie et la création de deux tronçons de voirie en cul-de-sac, en ce compris la création de nouvelles zones de rebroussement, dans le cadre du projet d'extension des dalles de stationnement au Nord de l'aéroport de Liège, rue du 3ème Wing Tactique, en l'entité;

Article 2 : d'approuver les plans établis le 03 et 27 février 2026 par la Société Momentanée ARCADIS - AERTEC dont le siège est sis rue du Marquis, 1 à 1000 Bruxelles.

Article 3 : de transmettre la présente délibération au Gouvernement wallon et au Fonctionnaire délégué, de la porter à la connaissance du public par voie d'affiches sans délai et durant quinze jours et de la notifier intégralement aux propriétaires riverains, conformément à l'article 17 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'adoption des modalités d'exécution de la présente décision.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire,

M. VANGENECHTEN.

Le Président,

G. FERRANTE.

Pour extrait conforme délivré et transmis le 8 juillet 2026, pour dispositions :
Service Technique communal - Voirie, Cabinet du Bourgmestre,
Service Technique communal - Urbanisme

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

S. NAPORA.

Administration Communale de Grâce-Hollogne (Liège)

Le Bourgmestre,

M. MOTTARD.